

**ARRÊTÉ n° 2022 - 116**  
**de composition de commission d'examen des vœux**  
**procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur**  
**rentrée universitaire 2022-2023**

· La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2022-23, **Licence 1 : Mention Information et communication** est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Marie-Noëlle DOUTREIX : Responsable formation L1

En qualité de membres de la commission :

Nicolas NAVARRO :

Sarah CORDONNIER :

Marie DESPES-LONNET : Directrice de l'Institut de la Communication

**Article 2** : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le

10/11/22

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

